

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil municipal du lundi 7 octobre

Le Conseil municipal s'est tenu lundi 7 octobre à 18h dans la nouvelle salle du Conseil municipal, présidé par Alain Anziani, maire de Mérignac. Il a débuté par une minute de silence à la mémoire des victimes du pogrom du 7 octobre 2023 et d'ensemble des victimes israéliennes, palestiniennes et libanaises. Alain Anziani y a ajouté un « vœux de paix durable au Proche-Orient »

De nombreuses délibérations ont été adoptées notamment les changements de délégations suite à l'élection de Marie Récalde comme députée de la 6^{ème} circonscription de la Gironde et le schéma directeur 2024-2030 « Continuons Mérignac Ville verte ».

[Election d'une nouvelle adjointe au maire et modifications des délégations](#)

Le maire a ouvert le Conseil en félicitant Marie Récalde pour son élection à l'Assemblée nationale. Devenue députée de la 6^{ème} circonscription de la Gironde et secrétaire de la commission de la Défense, commission « essentielle et stratégique aux regards des enjeux économiques et industriels de la circonscription », Marie Récalde a démissionné de ses fonctions exécutives locales mais reste membre du Conseil municipal comme du Conseil métropolitain. Alain Anziani a soumis au vote la candidature d'Emilie Marchès comme adjointe à la politique de la ville. Elle a été élue à la majorité absolue. Par ailleurs l'élection de Marie Récalde entraîne également une nouvelle répartition de ses délégations. Thierry Trijoulet, 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme, des grands projets urbains et de l'habitat reprend la délégation du développement économique, de l'emploi et de la formation. Samira El Khadir conseillère municipale à la vie scolaire et périscolaire et au quartier de Beutre, prend en charge la délégation à l'égalité femmes / hommes.

Par ailleurs, en remplacement de Marie Récalde sur ses autres mandats et fonctions, Amélie Bosset-Audoit devient conseillère départementale et Thierry Trijoulet a été élu vice-président de Bordeaux Métropole délégué à la voirie et aux espaces publics lors du dernier Conseil de Métropole.

Enfin, suite à la démission de Monsieur Thomas Dovitchi, le maire a accueilli son remplaçant, Monsieur Achiary, du groupe Ensemble pour une Ville Durable.

[« Continuons Mérignac Ville verte » : végétalisation, désartificialisation des sols, renaturation, participation et engagement des habitants](#)

Comme l'a souligné Alain Anziani « *La préoccupation environnementale a toujours été forte à Mérignac, identifiée Ville verte, avec un tiers de sa surface (espaces publics et privés) végétalisée* ». Face à l'accélération des phénomènes climatiques : vagues de chaleurs, sécheresse, pénurie d'eau... et à la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la Ville a renforcé les moyens pour relever le défi environnemental en créant notamment une direction de la transition écologique pour

plus de transversalité dans les politiques publiques la ville. Cette politique volontariste menée depuis plusieurs années se traduit par de nombreux projets d'aménagement tenant compte de l'adaptation au changement climatique et atténuant leurs impacts environnementaux et climatique: la création du parc du Renard en 2020, l'aménagement du triangle vert de Capeyron (avec le jardin Jean Giono, le parc des Olympiades et le Parc des Lavandières), la végétalisation des cours d'écoles élémentaires (Berthelot, Rosa Bonheur, Jean Jaurès 1, Jean Jaurès 2), la plantation d'arbres sur la place Charles-de-Gaulle ou la protection des arbres remarquables isolés (+18,4 hectares d'EBC en plus et une centaine d'arbres remarquables protégés au PLU).

Au total, **101 121 arbres et arbustes ont été plantés à Mérignac depuis 2020.**

Comme l'a réaffirmé le maire, « *relever le défi climatique passe par un retour de la nature en ville* ». Pour réaliser cette ambition, le conseil municipal a adopté le schéma « Continuons Mérignac Ville verte 2024-2030 ». Ce plan propose des solutions concrètes en lien avec l'adaptation au changement climatique. Il permet de développer et accentuer la végétalisation de la ville pour offrir des îlots de fraîcheur, préserver la biodiversité et améliorer la qualité de l'air et accentuer l'effort de désartificialisation.

Bénéfique pour l'environnement, la qualité de vie, la santé des habitants et l'attractivité de la Ville, Continuons Mérignac Ville verte « *propose d'amplifier et de systématiser la végétalisation dans notre ville autour de quatre objectifs* » comme le souligne le maire.

1. De nouveaux espaces verts de proximité

Comme l'a réaffirmé le maire « *l'objectif consiste à permettre à chaque habitant de disposer à proximité de son domicile d'un espace vert aménagé, un puit de fraîcheur, où il pourra se rendre à pied ou à vélo, seul ou en famille, sur le modèle du parc des Lavandières à Capeyron. Chaque quartier offrira au minimum un tel espace d'agrément. Au-delà, il conviendra d'étendre le rayonnement et d'augmenter l'attractivité des parcs urbains existants (accès, signalisation, aménagement...)* »

Ces projets permettront à chacun de profiter d'un lieu de quiétude pour s'y balader, faire du sport ou jouer.

2. Désartificialiser, renaturer

Comme le souligne Alain Anziani « *Pour que notre Ville reste vivable, plusieurs actions vont être menées pour contribuer à sa végétalisation, mais aussi à la désartificialisation de notre territoire mais aussi l'ambition est de rendre à la nature de nombreuses parcelles minéralisées et délaissés de voirie et de favoriser les cheminements doux. Une trentaine de sites a déjà été identifiée. Nous allons dans les prochains mois les analyser.* »

La désartificialisation des sols et la renaturation se déclineront à différentes échelles, de la rue en passant par le quartier.

- La désartificialisation des sols : des opérations de proximité à la restructuration de quartier
 - o Opérations de proximité

D'ici 2030, trois opérations par an de désartificialisation de l'espace public seront réalisées, soit une trentaine de sites, en plus des interventions programmées dans les opérations d'aménagement, pour un coût annuel de 100 000€/an pris sur le FIC et le fonds 1 Million d'arbres.

Exemples : rue Guttemberg , quartier de Chemin Long : réaménager les trottoirs (3m/3m50) : création d'un trottoir d'1m50 en matériau perméable (béton balayé drainant) et création d'espaces verts
Le parvis de l'école maternelle Jean Jaurès, quartier de Capeyron : désimperperméabiliser l'entrée et créer des massifs végétalisés.

Ces opérations de proximité seront complétées par les opérations d'aménagement d'envergure intégrant la désartificialisation des sols. L'une des opérations emblématiques est celle de Marne/Soleil dans le quartier Chemin-long.

- Restructuration de quartier : Marne Soleil, quartier de Chemin Long

Le projet Marne Soleil, la plus grande opération de renaturation en France et l'une des plus importantes en Europe, vise à transformer une zone essentiellement commerciale, recouverte à 80% de bitume, en un quartier mixte, vivant avec des espaces verts pour créer des îlots de fraîcheur. Dans le cadre de l'opération d'aménagement des 69ha repensés par la Ville, Bordeaux Métropole et différents partenaires, il est prévu la création de 2 parcs, la plantation de 13 700 arbres (les espèces locales comme le pin maritime seront privilégiés), les parkings seront convertis en espaces de pleine terre largement végétalisés ainsi que la création de logements et de services publics. Alors qu'aujourd'hui les surfaces végétalisées représentent 13% de l'opération (9ha), à terme l'objectif de renaturation permettra d'atteindre 17 à 19% (entre 12 et 13ha).

Marne Soleil est un projet d'envergure exceptionnel qui a été lauréat du Programme d'Investissements d'Avenir (un prix qui récompense les efforts en matière d'innovation dans le cadre du plan France relance.)

- La renaturation
 - La végétalisation des cours d'écoles

Progressivement le bitume dans les cours d'école est remplacé par des sols moins minéraux, des revêtements clairs, perméables et respectueux de l'environnement offrant des îlots de fraîcheur et apaisant le climat scolaire. Cette végétalisation est désormais intégrée aux programmes de rénovation des écoles de la Ville et s'inscrit dans un programme pluriannuel. Le budget moyen pour ce type d'opération est de 250 000€ par école.

Plusieurs écoles ont déjà bénéficié d'une rénovation et d'un verdissement de leur cour d'école comme l'école Jean-Jaurès en 2024

D'autres projets sont à venir : Anatole France (2025), Ferdinand Buisson, Jean Macé (2026), Edouard Herriot, Jules Ferry, Oscar Auriac (2027) puis Bourran, Le Parc (2028-2030).

- Les arbres
 - Déclinaison de l'opération 1 million d'arbres

Les arbres sont essentiels pour limiter les émissions de CO2, préserver la biodiversité et créer des îlots de fraîcheur. Depuis 2014, la Ville a planté en moyenne à 500 arbres par an. En parallèle, comme le rappelle Alain Anziani « *l'opération : Plantons 1 million d'arbres a permis **de planter 101 121 arbres et arbustes sur notre commune.** »*

Près de 90 espèces d'arbres et d'arbustes pour la plupart des essences locales, peu gourmandes en eau, particulièrement résistantes et adaptées au terrain vont progressivement pousser sur ce périmètre. La poursuite de l'opération 1 Million d'arbres sur Mérignac permettra de renforcer les leviers d'actions en matière de végétalisation : elle a déjà permis de planter X arbres sur la commune.

En complément de planter des arbres, il y a une nécessité de protéger l'existant, c'est pourquoi la Ville a procédé au recensement des arbres remarquables, sur le domaine public comme privé.

- Le parcours des arbres remarquables

Pour valoriser ce patrimoine (les arbres remarquables* ont été inscrits dans la 11^{ème} modification du PLU), la Ville a élaboré des parcours dans la ville pour découvrir ces arbres remarquables, au travers de 3 tracés cyclables et pédestres dans 4 quartiers de la ville. A ce jour, 70 arbres sont concernés. Ces parcours seront inaugurés au mois de novembre 2024, à l'occasion de la fête de l'arbre. A terme, d'autres parcours seront proposés passant par les autres quartiers de la Ville

* Un arbre peut s'avérer remarquable en fonction des critères suivants : morphologique (diamètre, hauteur, forme), botanique (rareté de l'espèce, typicité locale), paysagère (impact symbolique ou paysager, emplacement, esthétique), écologique (favorable à la biodiversité) et patrimoniale en lien avec le potentiel de maintien de l'arbre (durabilité et coûts d'entretien et de préservation)

- Cheminements doux

Pour compléter les cheminements existants la Ville s'engage à créer de de nouveaux itinéraires :

3. Agir en faveur de la biodiversité et de la préservation de la ressource en eau

- Les actions en faveur de la biodiversité

Depuis plus de 20 ans, la Ville de Mérignac s'inscrit dans une démarche de réduction des pesticides avec l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces publics, le cimetière, la certification Eco-jardin de ses parcs et jardins, et la réduction drastique de ces produits pour les terrains de sports. Depuis plusieurs années la ville est également engagée dans une démarche de gestion différenciée qui se concrétise dans l'adaptation et l'optimisation de l'entretien des espaces en fonction de leurs natures, de leurs situations et de leurs usages. La gestion des espaces verts opérés par le PTO se veut également exemplaire.

Dans le cadre de ses propres projets d'aménagements et bâtimentaires, la Ville se veut exemplaire en matière de prise en compte de la biodiversité en menant des inventaires et en prenant garde à protéger les zones humides qui sont à la croisée entre les enjeux de biodiversité et de gestion de la ressource en eau.

- La préservation de la ressource en eau

Depuis l'adoption de l'Agenda 21, en 2003, la Ville met en œuvre des efforts importants pour réduire sa consommation d'eau et inciter les mérignacais à en faire de même.

En 20 ans (2003 et 2023) la ville a réduit sa consommation de 35 % (45% pour les espaces verts et 20% pour les bâtiments). Soit une économie de 60 000 m³ par an, ce qui correspond à environ 500 foyers. Entre 2013 et 2016, 6 000 kits hydro-économe ont été distribués aux Mérignacais. Les foyers équipés ont réduit leur consommation de 10%. Ce qui a permis une nouvelle réduction de 60 000 m³ par an.

Soucieuse de conserver ses acquis, Mérignac s'apprête avec « Continuons Mérignac ville verte » à enclencher une nouvelle étape, en interrogeant de nouveau ses politiques consacrées aux espaces verts et aux bâtiments communaux.

4. Continuer la Ville Verte avec les habitants

L'ampleur de ce plan de renaturation dépendra de l'adhésion et de la participation des habitants et des acteurs locaux (associations, entreprises, bailleurs sociaux.)

Pour contribuer à faire vivre ce schéma directeur, le maire a souligné l'importance de « *consulter les ateliers de quartier, les associations spécialisées dans la biodiversité et le Conseil de Développement et de Transition Ecologique de la Ville* » et a annoncé deux nouveaux outils qui seront proposés sur l'espace public

- « *le permis de végétalisation dès 2025. Il s'agit de passer une convention avec Bordeaux métropole afin de proposer à des collectifs de mérignacais ou de commerçants de végétaliser de plus grandes portions d'espaces publics avec un engagement des collectifs à les entretenir. Cette végétalisation peut se faire en bac et/ou en pleine terre. A grande échelle, ce permis de végétaliser peut aboutir à la conception de rues jardins avec les habitants.*

- *les appels à propositions des riverains pour localiser les endroits où planter des arbres ou végétaliser l'espace public (sans forcément que ces derniers ne s'impliquent dans la gestion ultérieure des espaces concernés). Ces appels à propositions s'inscriront dans le cadre du budget participatif de la Ville. »*

Rénovation de la salle du Conseil municipal

La salle du Conseil municipal dans son ancienne configuration a été inaugurée en juin 1980. En 44 ans elle n'avait jamais connu de travaux. Pour créer de meilleures conditions de projection, de sonorisation et de connectique, le Maire a souhaité sa rénovation, en concertation avec l'ensemble des présidents de groupe de la majorité et de l'opposition. Suite aux réunions et projets étudiés, il a été décidé en concertation avec les groupes de la majorité comme de l'opposition, de rénover la salle tout en gardant la structure existante. Cette solution permet de proposer une salle à la fois moderne, élégante et fonctionnelle dans une enveloppe budgétaire raisonnable.

Après plusieurs mois de travaux, la salle entièrement rénovée propose : un nouveau système vidéo (3 grands écrans permettant à l'ensemble des élus et au public de suivre les interventions), un nouveau système de conférence (micros), une nouvelle sonorisation, mobilier renouvelé (56 fauteuils pivotables, des tables de travail fixes, nouvelles chaises, notamment pour le public), un système connectique (réseau, prises électriques et USB C), un nouvel éclairage plus économe, un revêtement mural en tasseaux bois verticaux et un plafond en panneaux bois perforés (essences locales), une moquette ultra performante en termes d'entretien, de durabilité et d'acoustique.

A noter qu'une attention toute particulière a été opérée pour utiliser des matériaux biosourcés et de préférence issus du giron local.

Le budget global est inférieur à 400 000€. Les investissements en matériel audio et vidéo, pris initialement en charge par la DGNSI de Bordeaux Métropole, seront compensés via une attribution de compensation en investissement d'environ 12 000 €/an.

Contact presse

Elyse Perusseau

07 61 61 37 95

e.perusseau@merignac.com